

REGLEMENT

COUPE REGIONALE

AQUITAINE - POITOU/CHARENTES 2010

Classement sur trois courses :

- ❖ ***ouvert à toutes les catégories***
- ❖ ***réservé aux licenciés de l'Aquitaine et de Poitou/Charentes***
- ❖ ***engagement obligatoire aux trois courses***
- ❖ ***courses correspondant aux journées de sélection aux Coupes et Championnat de France***

ARTICLE 1 . ORGANISATION

1.1. La Commission Régionale de Karting Aquitaine organise, en accord avec la CRK de Poitou-Charentes, avec le concours des ASK d'Aquitaine et de la FFSA la Coupe Régionale Karting Aquitaine-Poitou/Charentes 2010. La CRK Aquitaine est responsable de l'organisation de cette Coupe Régionale.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Cette Coupe Régionale est organisée conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. La Coupe Régionale Aquitaine-Poitou/Charentes 2010 prend en compte la totalité des épreuves qualificatives aux Coupes et Championnat de France 2010.

Toute modification de calendrier sera communiquée aux Présidents d'ASK.

Le règlement national s'applique à ces trois courses. Il est décrit et rappelé aux articles 7. du présent règlement.

1.3. Pour l'organisation de l'ensemble de ces courses, la CRK et les ASK d'Aquitaine pourront faire appel à des personnes extérieures à l'Aquitaine, détentrices de licence correspondant à la fonction, pour assurer les postes de Direction de Course, Commissaires Sportifs et Techniques.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 LICENCES

3.1.1. La Coupe Régionale Aquitaine-Poitou/Charentes est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting 2010 "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité dans sa catégorie.

3.1.2. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting "Pilote Concurrent Conducteur A" 2010 peuvent exclusivement participer aux journées de sélection des Coupes et Championnats de France dans les catégories KF1, KZ2.

3.1.3. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting "Pilote Concurrent Conducteur B ou C" 2010 peuvent s'engager aux journées de sélection des Coupes et Championnats de France, uniquement en KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :

- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
- à une ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
- et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls les pilotes licenciés en Aquitaine-Poitou/Charentes seront classés à la Coupe Régionale comme pour les sélections aux Coupes et Championnat de France, sauf dérogation de la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer la Coupe Régionale que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé.

3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30.

3.2.4.1. La Coupe Régionale Aquitaine-Poitou/Charentes est qualificative pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30.

La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet et Nationale et la Coupe de France Minime/Cadet se fera sur la base des deux premières épreuves de la Coupe Régionale : **21 mars à Mérignac (33) et 11 avril à Layrac (47)**. Le pilote devra, néanmoins, être inscrit et participer aux 3 épreuves de la Coupe Régionale Aquitaine-Poitou/Charentes.

La qualification pour le Championnat de France KZ125 et KZ125 Gentleman, se fera sur la base des trois épreuves de la Coupe Régionale : **21 mars à Mérignac (33) ; 11 avril à Layrac (47) et 9 mai à Escource (40)**.

La qualification pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30, se fera sur la base des deux épreuves de la Coupe Régionale : **21 mars à Mérignac (33) ; 11 avril à Layrac (47)**. **Néanmoins, les pilotes devront être inscrits aux trois épreuves qualificatives.**

Dans le cadre des Championnats de France, les classements des catégories Minime/Cadet, et Nationale, seront adressés à la FFSA à l'issue des deux premières épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant la date fixée au **vendredi 23 avril 2010**.

Dans le cadre de la Coupe de France, le classement des catégories Rotax, Rotax Master et X30, sera adressé à la FFSA, au moyen de l'imprimé FFSA, avant la date fixée au **vendredi 28 mai**.

Dans le cadre du Championnat de France, le classement des catégories KZ125 et KZ125 Gentleman sera adressé à la FFSA, à l'issue des 3 épreuves qualificatives, au moyen de l'imprimé FFSA, avant la date fixée au **vendredi 28 mai**.

Pour chaque CRK, dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet et Nationale, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux deux épreuves qualificatives retenues par la CRK.

Pour chaque CRK, dans la catégorie KZ125 et dans le cadre du Championnat de France, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.

Pas de quota pour les catégories X30 et Rotax, Rotax Master.

Dans la catégorie KZ125, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 3 épreuves qualificatives, un pilote au moins de la CRK est qualifié pour le Championnat de France KZ125.

Dans la catégorie Minime/Cadet, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 2 épreuves qualificatives, 2 pilotes au moins de la CRK sont qualifiés pour le Championnat de France Minime/Cadet.

3.2.4.6. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à une Coupe de France.

3.2.5. Autres catégories :

La CRK Aquitaine ouvre la Coupe Régionale 2010 à toutes les autres catégories.

Un classement de ces catégories sera effectif si au moins 5 pilotes par catégorie ont marqué des points en 2010.

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Pour toutes les catégories :

Les pilotes souhaitant participer à cette Coupe Régionale 2010 doivent **s'engager et participer obligatoirement aux trois courses**. Chaque pilote remplira un bulletin d'engagement pour les trois épreuves et devra verser un montant maximum de 270 € comprenant : les trois courses du dimanche et les trois journées d'essais libres du samedi.

3.3.2. Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30. Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Coupes de France devront participer obligatoirement à deux épreuves qualificatives minimum. **Il devront néanmoins être inscrits aux trois épreuves qualificatives.**

ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.

Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30 le règlement 2010 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Pour toutes les catégories, chaque pilote dispose, par course, de deux pneus avant et deux pneus arrière. En cas de crevaison, sous contrôle d'un commissaire technique, un seul pneu d'entraînement sera autorisé en remplacement.

Pour les pneus pluie, les mêmes modalités seront appliquées.

ARTICLE 5. PUBLICITE

5.1 Les pilotes ont la possibilité d'apposer sur les karts les publicités de leur choix. Toutefois, la CRK Aquitaine se réserve la possibilité d'imposer, pour les courses de la Coupe Régionale Aquitaine-Poitou/Charentes 2010, l'implantation de ses propres publicités suivant un plan qui sera fourni à chaque pilote.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1. Les épreuves de la Coupe Régionale se dérouleront selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET NATIONALE, KZ 125 ET LES COUPES DE FRANCE MINIME, CADET, ROTAX, ROTAX MASTER ET X 30.

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, Rotax, Rotax Master et X 30 les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C

4 séries : A contre B C contre D A contre D
 B contre C A contre C B contre D

5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E
 B contre C A contre D B contre E A contre C B contre C C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1^{er},
- 2 points au 2^{ème},
- 3 points au 3^{ème},
- 4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

7.2.7. Autres catégories

Pour toutes les autres catégories participant à la Coupe Régionale, il sera appliqué le même déroulement d'épreuve.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET, NATIONALE, KZ 125 ET KZ 125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE MINIME, CADET, ROTAX, ROTAX MASTER ET X 30.

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime, Cadet, Nationale, KZ 125 et KZ 125 Gentleman et, pour les Coupes de France Minime, Cadet, Rotax, Rotax Master et X 30, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 ^{er}	9 points au 7 ^{ème}	3 points au 13 ^{ème}
20 points au 2 ^{ème}	8 points au 8 ^{ème}	2 points au 14 ^{ème}
16 points au 3 ^{ème}	7 points au 9 ^{ème}	1 point au 15 ^{ème}
13 points au 4 ^{ème}	6 points au 10 ^{ème}	
11 points au 5 ^{ème}	5 points au 11 ^{ème}	
10 points au 6 ^{ème}	4 points au 12 ^{ème}	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour la catégorie KZ125, 143 pilotes seront qualifiés. Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer. Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France KZ125, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.
- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour la catégorie KZ125 Gentleman, 72 pilotes seront qualifiés. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes qualifiés.
- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime et Cadet, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans les 75 pilotes qualifiés dans chaque catégorie : 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer.
- ◆ A l'issue des 2 épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale. Le vainqueur de la Coupe de France Nationale, classement A et classement B de l'année précédente seront qualifiés d'office pour le Championnat de France.

- ◆ A l'issue des 2 premières épreuves qualificatives pour la Coupe de France Minime/Cadet, 54 pilotes Minime et 54 pilotes Cadet seront admis à participer à la Coupe de France Minime/Cadet.
- ◆ Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 90 pilotes seront qualifiés pour les coupes de France pour chaque catégorie
- ◆ Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 36 pilotes seront qualifiés en catégorie X30 gentleman et 72 pilotes en catégorie X30.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DE LA COUPE REGIONALE

9.2.1. Le classement final de la Coupe Régionale Aquitaine-Poitou/Charentes 2010 sera effectué sur le même schéma que l'article 9.1. et cela pour toutes les catégories.

9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point aux pré-finale, finale et bonus) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

Ce résultat issu d'une exclusion annulera le bénéfice des meilleures places en cas d'ex æquo au classement final.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. Chaque course pourra donner lieu à une attribution de prix par l'ASK organisatrice.

10.2. La Coupe Régionale Aquitaine-Poitou/Charentes 2010 donnera lieu à une remise de récompenses réparties aux catégories classées lors de cette Coupe Régionale.

Les trois ou cinq premiers, suivant le nombre de participants par catégorie, seront récompensés.

10.3. La remise des prix se fera lors d'une manifestation organisée, en 2010, par une ASK avec le concours de la CRK AQUITAINE. Cette manifestation sera définie par le Comité Directeur de la CRK au premier semestre 2010.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de la Coupe Régionale feront l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur de la CRK Aquitaine en sa séance du 5 décembre 2009 à Villeneuve-sur-Lot.

Validé le 7 janvier 2010 par la FFSA sous le N°CK1 0.

**Le Président de la CRK Aquitaine :
Yves BLANC**